



placament abusif d'un enfants de 7 ans avant noel

Par **22122010**, le **14/01/2011** à **08:34**

le 22/12/2010 la juge des enfants ma enlever mon fisl de 7 ans pour le placée dans un centre d'ébergement mes avec tous le respec que jes pour la justice je crois que pour moi ses un placement abusif pur et simple (je suit artisan je ne peut pas ètre a la maison avec mes enfants tous le temp mon garçon STEVEN est malade depuis sa naissance 2003 il est bien sur suivie par un médecin du centre hospitalier de la sarthe et est bien reconnue par la MDPH pour l'école mes se que je n'arrive pas a comprendre ses le pourqu'oi de son placement depuis qu'il est au monde moi et ma femme on a toujours été près de sa maladie (maladie de di george) on avais tous trouvée avec son école les demande de SESSAD avec l'apuit de la MDPH une école (centre médico éducatif) tous allais pour le mieut on avais réussi a trouvée se que long chercher depuis deux ans pour avoir une place dans les deux cas mes cella na servit a rien pars'que le jour de l'audiennce avec tous les documments et les signatures des directeurs de ces centre et l'accord de l'éducation national pour que mon garçon puisque ses a la demande de cette juge deux ans avants de trouver un centre pour que mon garçon arrive dans son éducation se qui est normal car mon garçon a ds difilcultée pour être prope actuellement depuis son placement on ne la pas pus l'avoir a noel son grand frère et so petie soeur me demande papa et comme je n'est pas de réponce du a ce placement : mes on nous donne le droit de lui rendre visite tous les 15 jours avec deux heure avec lui et une éducatrice de ce centre de placement a qui on demande des question et ne sachant pas répondre nous di je suit en stage je ne peut vous répondre voila si ses sa la justice jes pris la décition de faire appel contre ce jugement mes quel son les délais pour avoir un retour de jugement

Par **Domil**, le **15/01/2011** à **12:33**

Prenez un avocat de toute urgence

Par **22122010**, le **16/01/2011** à **05:47**

nous avons un avocat mes le jour de l'audiance personne au tribunal alord on me dit si il y a pas d'avocat la juge des enfants

aurais du reporter cette audiance se qui na pas été fais et a qu'and même ENLEVER MON FISL

si ses sa la justice deuit jes quand même vue mon fisl

avec ma femme et son grand frère et sa petite soeur a quiu il manque beaucoup

mes ses pas comme sa que je vois les chosses actuel

comme il est dans un centre placée en provisoir

mes le directeur de se centre me dit bien que le centre actuel

nes pas adaptée pour le recevoir a long terme de toute facon la justice française fait se qu'el

veut avec les enfants parole de la juge des enfants les enfants appartienne a la nation nous

les parents on de compte pas se pour cela que jes fait appel de cete décition au tribunal de

grande instance ses sur se que sa ne vas peut être pas disoudre la dit décition mes je pence que sa devrais

bouger avec tous les éléments en mains et un avocat qui cera la le jour de l'audiance

Par **Domil**, le **16/01/2011** à **14:52**

Si votre avocat n'est pas venu, alors changez d'avocat